Image not found or type unknown

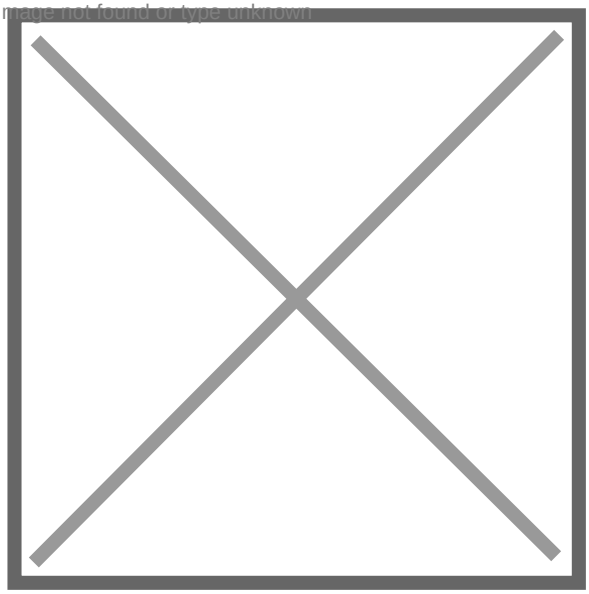

Nouvelle classification et changement catégorie

Par **jojo4545**, le **03/05/2016** à **21:07**

Bonjour,
Suite à la nouvelle classification textile, je suis catégorie technicienne (dans mon contrat c est cette catégorie). Aujourd'hui mon coefficient est remplacé par niveau 4 correspond à la catégorie employée. Qu' est ce qui prédomine vu l incohérence ?
Cdt

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **10:20**

Bjr,
Il n'y a guère d'incohérence, les salariés sont répartis en 3 groupes habituellement:
* ouvriers
* employés, techniciens et agents de maitrise (ETAM)
* cadres.
Si la convention est étendue, l'employeur ne peut que s'y conformer.

Par **jojo4545**, le **04/05/2016** à **11:28**

Bonjour
Nouvelle classification niveau 1 à 4 ouvrier et employé 5 et 6 tam d où l incohérence.
Cdt

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **18:54**

Si je lis vos propos, la classification 4 ne correspond pas à votre indication (1er message: Aujourd'hui mon coefficient est remplacé par niveau 4 correspond à la catégorie employée.).
Ce qu'il faut faire:
* vous prenez la définition de votre ancien intitulé
* vous épluchez la nouvelle classification en vue, vraissemblablement, de retrouver la même définition ou similaire
* vous réclamez auprès de l'employeur la correction correspondante.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés